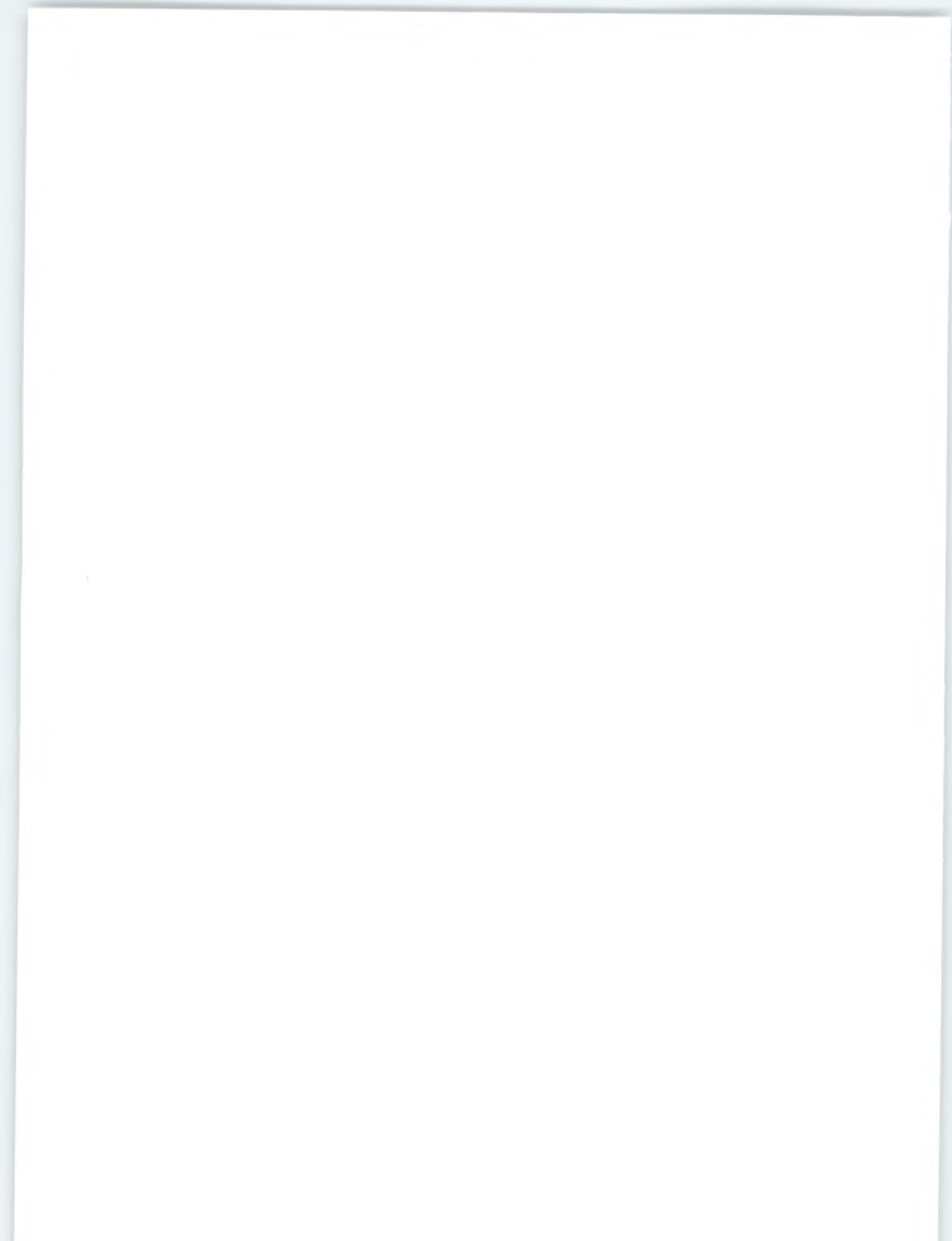


Centre d'expertise hydrique du Québec

Rapport annuel de gestion

2004-2005





Centre
d'expertise hydrique
du Québec

**Rapport annuel
de gestion**

2004-2005



**Pour plus de renseignements, contactez
le Centre d'expertise hydrique du Québec.**

Centre d'expertise hydrique du Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3866
Télécopieur: (418) 643-6900

Courriel: cehq@mddep.gouv.qc.ca
Internet: www.cehq.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

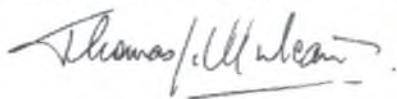
Monsieur le Président,

Je vous transmets le quatrième Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005. Ce rapport présente les résultats atteints au regard du Plan d'action 2004-2005 et de la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 décrit notamment l'état d'avancement de projets majeurs dans lesquels le Centre d'expertise hydrique du Québec joue un rôle essentiel en lien avec l'environnement par ses connaissances et son savoir-faire dans les domaines des barrages, du régime hydrique et du domaine hydrique de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

A handwritten signature in dark ink, reading "Thomas J. Mulcair". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line drawn underneath the name.

Thomas J. Mulcair

Québec, octobre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

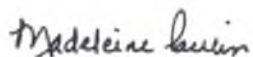
Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Le présent rapport est le quatrième produit par le Centre d'expertise hydrique du Québec depuis qu'il a acquis son statut d'agence. Il présente les résultats atteints relativement aux objectifs présentés dans son Plan d'action 2004-2005. Il fait également état de l'utilisation des ressources humaines et financières.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin

Québec, octobre 2005

Madame Madeleine Paulin

Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec

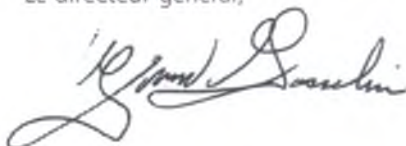
Madame la Sous-Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Les renseignements qu'il contient sont les résultats atteints au cours de l'exercice en fonction des objectifs présentés dans le Plan d'action 2004-2005 de l'agence.

Je vous prie de croire, Madame la Sous-Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yvon Gosselin', with a stylized, flowing script.

Yvon Gosselin, ing., agr.

Québec, octobre 2005

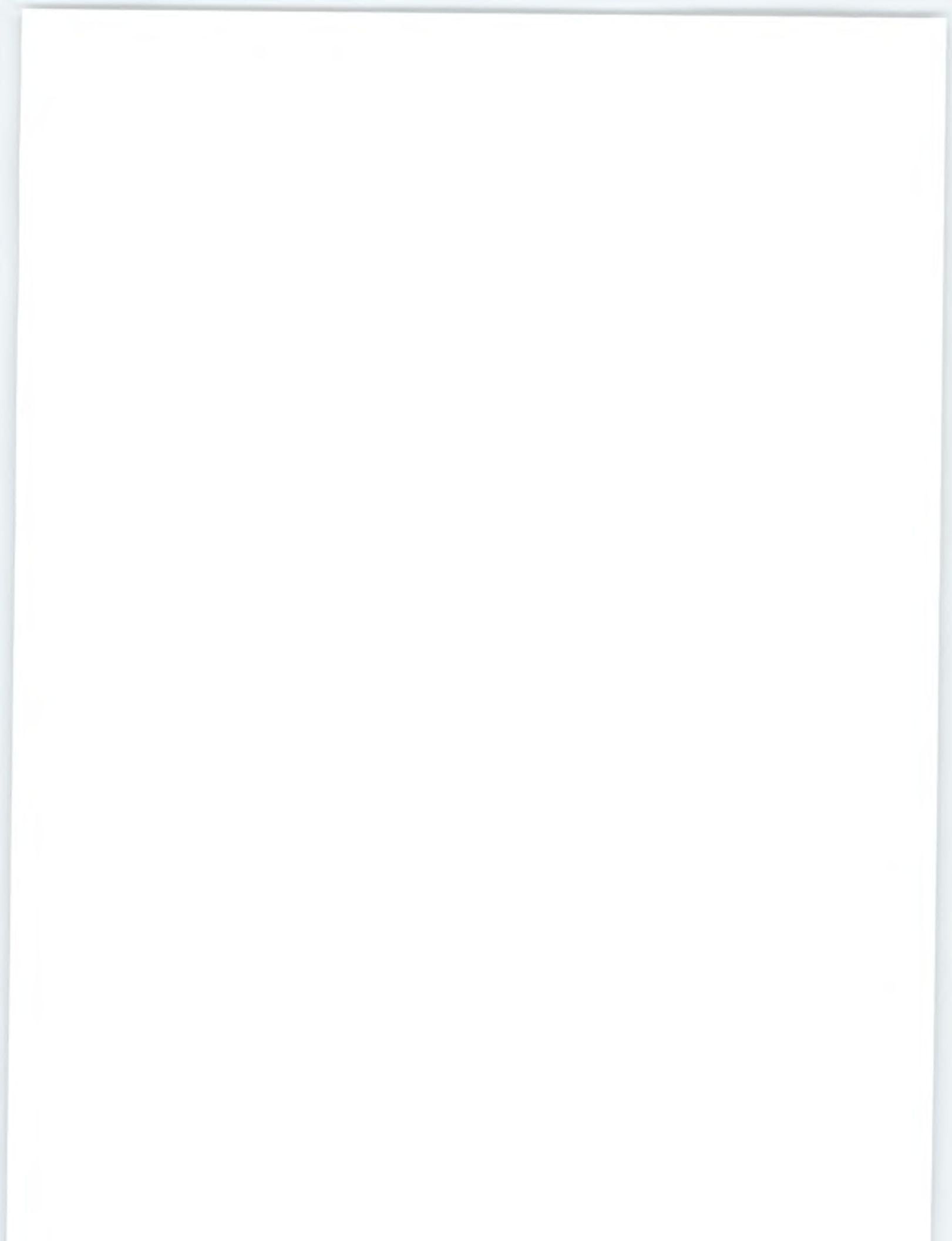


TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DE L'INFORMATION	IX
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME	X
1. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC	1
1.1 MISSION ET MANDATS	1
1.1.1. Principaux mandats	1
1.1.2. Champs d'activité	1
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	3
1.3 PRODUITS ET SERVICES	3
1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES	3
2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2004-2005	4
2.1 UTILISATION DES RESSOURCES	4
2.1.1 Ressources humaines	4
2.1.2 Ressources financières	5
2.2 DÉFIS 2004-2005	7
2.3 CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS	7
2.4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION	8
2.4.1 Résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité	8
2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2004-2005	10
2.5 RÉSULTATS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET À L'ÉGARD DES PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES	21
2.5.1 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens	21
2.5.2 Résultats par rapport aux plaintes sur la qualité des services	21
3. PERSPECTIVES 2005-2006	22
4. ÉTATS FINANCIERS 2004-2005	23

ANNEXE 1 : LISTE DES LOIS QUI RÉGISSENT LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC	32
---	----

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DES INDICATEURS ET DES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION 2004-2005 DU CEHQ	33
---	----

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ATTRIBUÉE AU CEHQ ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2004-2005 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	6
TABLEAU 2 : ÉTAT DES REVENUS DU CEHQ SELON LEURS SOURCES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2005 ET LE CRÉDIT AU NET (EN MILLIERS DE DOLLARS)	7
TABLEAU 3 : TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS POUR LE TRAITEMENT DES ACTES STATUTAIRES AU 31 MARS 2005	10
TABLEAU 4 : BILAN DE L'AUTOFINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DES BARRAGES	18
TABLEAU 5 : BILAN DU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DÉTERMINATION DES ZONES INONDABLES	18

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information contenue dans le présent Rapport annuel de gestion 2004-2005 et des contrôles afférents relève de la responsabilité du directeur général et des directeurs de l'agence.

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) :

- décrit fidèlement la mission, la clientèle et les produits et services du CEHQ;
- présente les défis, les objectifs et les indicateurs de résultats du Plan d'action 2004-2005 du CEHQ ainsi que les résultats obtenus et les principaux faits ayant influencé l'atteinte de ceux-ci;
- présente les engagements relatifs à la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les résultats par rapport à ces engagements;
- présente les états financiers.

À notre connaissance, l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2004-2005 ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.



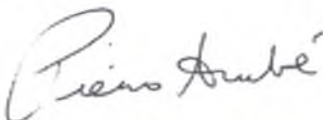
Yvon Gosselin, ing., agr.

Directeur général du
Centre d'expertise hydrique du Québec



Michel Dolbec, ing., M.B.A.

Directeur de la Direction de la
sécurité des barrages



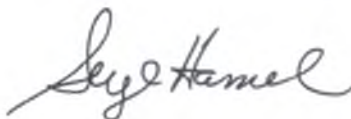
Pierre Aubé, ing., M. Sc.

Directeur de la Direction de l'expertise hydrique
et de la gestion des barrages publics



Serge Goulet, ing.

Directeur de la Direction de la surveillance
et de l'entretien des barrages publics et
du réseau hydrométrique



Serge Hamel, ing.

Directeur de la Direction de la gestion
du domaine hydrique de l'État

Québec, octobre 2005

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame Madeleine Paulin

Sous-ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Madame la Sous-Ministre,

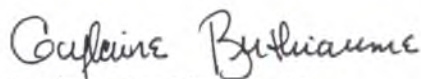
Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du CEHQ.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du CEHQ nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,


Guylaine Berthiaume, CA

Québec, octobre 2005

1 PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est une entité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui, conformément à la Convention de performance et d'imputabilité conclue en avril 2001 avec le ministre de l'Environnement, forme une agence au sens de la Loi sur l'administration publique. Il est en constante évolution afin d'être à la fine pointe des connaissances et du savoir-faire dans les domaines des barrages, du régime hydrique et du domaine hydrique de l'État.

1.1 MISSION ET MANDATS

La mission du Centre d'expertise hydrique du Québec est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique de l'État, et il veille à la sécurité des barrages. Le Centre fournit également un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations. De manière plus générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques nécessaires au Ministère pour assurer la gestion de l'eau.

1.1.1 Principaux mandats

- Exploiter quelque 250 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec; traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Exploiter quelque 800 barrages publics.
- Assurer la gestion foncière du domaine hydrique de l'État.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages, qui vise quelque 5 575 barrages du Québec.
- Fournir en matière d'hydrologie et d'hydraulique l'expertise nécessaire au soutien des activités ministérielles.
- Contribuer à la régularisation des bassins hydrographiques partagés du Québec (Saint-Laurent, Grands Lacs et Outaouais).
- Fournir un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations.

1.1.2 Champs d'activité

La connaissance et l'expertise hydriques

- **Colliger les données** sur les niveaux et les débits des cours d'eau, et ce, à partir de quelque 250 stations hydrométriques réparties sur l'ensemble du territoire québécois, dont quelque 150 transmettent les données au CEHQ par lien téléphonique ou par satellite. Traiter, analyser et diffuser ces données.

- **Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique** nécessaire à la gestion de l'eau, à la détermination des zones inondables dans les cours d'eau à risque d'inondation, à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et au calcul des débits réservés. Le CEHQ offre également une expertise sur les glaces, la formation d'embâcles et l'érosion des berges.
- **Élaborer des modèles prévisionnels** de débit de certains cours d'eau, notamment pour appuyer la gestion quotidienne de barrages et pour fournir l'expertise nécessaire aux intervenants de la sécurité civile en période de crue.

L'exploitation des barrages publics

- **Gestion** – Déterminer et exécuter les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau en fonction de l'usage des barrages et des réservoirs (protection contre les inondations, production hydroélectrique, approvisionnement en eau potable ou industrielle, villégiature, loisir ou conservation de la faune). Ainsi, 36 barrages sont gérés en temps réel, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'un suivi constant par le personnel du Centre qui utilise l'instrumentation appropriée, et ce, 24 heures sur 24. La gestion comprend également la négociation d'ententes contractuelles avec des bénéficiaires des barrages publics.
- **Surveillance** – Détecter, par des inspections régulières et à l'aide d'instruments de mesure, les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et, par conséquent, à leur sécurité. L'ampleur et la fréquence des activités de surveillance varient en fonction de la vulnérabilité du barrage et des conséquences possibles en cas de rupture.
- **Entretien** – Réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des barrages, des digues et des appareils d'évacuation, ainsi que les travaux majeurs de reconstruction, de mise aux normes ou d'arasement des barrages publics.

La gestion du domaine hydrique de l'État

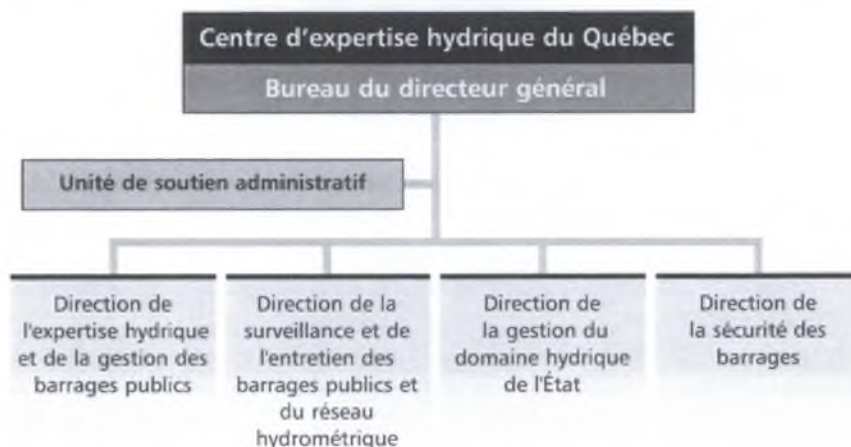
- **Gérer le lit des cours d'eau** navigables ainsi que celui des cours d'eau non navigables des lots concédés après le 1^{er} juin 1884. Il s'agit de gérer l'occupation du territoire et, au besoin, de détecter les empiètements sur le lit des lacs et des cours d'eau publics, en vue d'en régulariser l'occupation par un permis d'occupation, un bail, une servitude, une vente ou toute autre mesure nécessaire.
- **Fournir l'expertise** nécessaire à la régularisation foncière des terres de l'État qui sont inondées par des ouvrages de retenue des eaux.
- **Préparer les documents juridiques** relatifs aux droits d'occupation et aux travaux d'arpentage requis par le Ministère aux fins d'enquête et pour la délimitation des réserves écologiques et des habitats floristiques.

La sécurité des barrages

- **Contrôler la sécurité des barrages** en s'assurant que les propriétaires de barrages respectent les normes de sécurité et la réglementation, notamment par l'analyse des plans, des devis et des études (hydrologie, hydraulique, stabilité de structure et de terrain de fondation) et par des inspections.
- **Préparer les documents techniques et juridiques** nécessaires pour appuyer les décisions ministérielles et gouvernementales relatives à la construction ou à la modification de barrages.
- **Maintenir à jour un répertoire** des barrages d'un mètre ou plus et en assurer la diffusion.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Depuis le 10 mai 2004, le Centre se compose de cinq unités: une unité de soutien administratif responsable d'exécuter les fonctions administratives et quatre directions opérationnelles. Il comprend également huit centres de service, répartis dans diverses régions du Québec, qui sont destinés à l'exploitation des barrages publics.



1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit des produits et des services qui se regroupent dans quatre champs de prestation :

- **Les produits de connaissance** visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information dans ses champs de compétence.
- **Le service de gérance** comprend la gestion, la surveillance et l'entretien des quelque 800 barrages et 250 stations hydrométriques qui sont sous la responsabilité du Centre d'expertise hydrique du Québec.
- **Le service d'expertise conseil** regroupe essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques dans les domaines de compétence du Centre.
- **La production d'autorisations et d'actes statutaires** comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes administratifs ou juridiques requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux.

1.4 CLIENTS ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec de nombreux clients et il réalise plusieurs activités avec différents partenaires.

Les **citoyens** sont les principaux clients du Centre. Ils sont au centre de ses préoccupations et de sa mission, qu'il s'agisse des utilisateurs du domaine hydrique de l'État, des riverains qui désirent obtenir un droit d'occupation du domaine hydrique de l'État, des personnes qui bénéficient d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage pour la villégiature, les loisirs ou l'approvisionnement en eau, des citoyens

qui vivent en aval d'un barrage servant à régulariser les crues et, par le fait même, à en atténuer certains impacts négatifs, de la sécurité des citoyens en raison de meilleures normes de sécurité s'appliquant aux barrages ou encore de ceux qui bénéficient de la protection découlant de la détermination des zones inondables.

Les **municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC)** constituent également une clientèle pour plusieurs des produits et services du CEHQ, notamment la détermination des zones inondables, les niveaux et débits des cours d'eau, l'expertise lors d'embâcles ainsi que les prévisions hydrologiques au moment des crues printanières.

Les **propriétaires de barrages**, notamment des entreprises productrices ou utilisatrices d'énergie hydro-électrique, des regroupements de villégiateurs et des particuliers font également partie de sa clientèle pour l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

Le CEHQ entretient aussi des liens de **partenariat avec des citoyens, des entreprises ou des organismes** (municipalités, régies intermunicipales, regroupements de villégiateurs, etc.) qui bénéficient de la présence d'ouvrages publics et avec lesquels le gouvernement a conclu des contrats ou des ententes de partenariat sur les modalités de gestion. Il agit également en partenariat avec les organismes touchés par la régularisation des bassins limitrophes du Québec.

Le CEHQ reçoit également de 200 à 300 demandes d'avis technique par année de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, principalement pour appuyer l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Plusieurs autres ministères et organismes, principalement le Curateur public du Québec, le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sont aussi des clients du CEHQ, puisqu'ils utilisent les données recueillies par le Centre ou qu'ils font appel à son expertise.

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2004-2005

2.1 UTILISATION DES RESSOURCES

2.1.1 Ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le Centre d'expertise hydrique compte sur une équipe d'employés permanents, occasionnels et saisonniers. Une grande partie de cette équipe est constituée d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers de diverses disciplines caractéristiques des activités du Centre comme l'hydrologie, l'hydraulique, la structure, la géotechnique, l'instrumentation, la construction, la gestion de barrages et les relevés de terrain.

L'équipe comprend également des arpenteurs-géomètres, des notaires, des agents de recherche en droit, des techniciens et des géographes qui permettent au CEHQ d'assumer ses responsabilités en matière de gestion foncière.

Enfin, l'équipe comprend le personnel nécessaire à l'administration de l'agence et au soutien de ses activités professionnelles et techniques, soit le personnel d'encadrement, les professionnels et les employés de soutien qui effectuent les tâches relatives au secrétariat, à la documentation, à l'approvisionnement, à la facturation, au suivi budgétaire, au développement organisationnel et à l'informatique.

Au 1^{er} avril 2004, l'effectif régulier autorisé du CEHQ était de 127 équivalents temps complet (ETC) et de 6 ETC occasionnels pour un total de 133 ETC autorisés.

Au cours de l'exercice, le CEHQ a requis un effectif total¹ de 168 ETC, soit 126,9 ETC pour le personnel régulier, 38,6 ETC pour le personnel occasionnel et 2,5 ETC pour le personnel étudiant. Ainsi, pour mener à bien ses activités opérationnelles, particulièrement en période de crue printanière et au cours de l'été, le CEHQ a recours à des employés occasionnels et saisonniers. Le dépassement de l'effectif total autorisé est permis pour le CEHQ, puisque celui-ci peut, conformément à l'entente de gestion conclue avec le Conseil du trésor, augmenter son effectif total sous réserve du respect de son effectif régulier et de ses disponibilités budgétaires. Toutefois, le 7 septembre 2004, le Conseil du trésor limitait pour l'exercice en cours l'usage des modalités des ententes de gestion et des assouplissements touchant l'effectif.

2.1.2 Ressources financières

Le Centre d'expertise hydrique du Québec disposait, pour l'exercice financier 2004-2005, d'une enveloppe budgétaire de 18,7 M\$ qui est constituée des crédits du CEHQ provenant du portefeuille Environnement et du virement de crédits selon l'entente conclue avec le Curateur public du Québec.

De plus, conformément à l'entente de gestion conclue avec le Conseil du trésor et en vertu de la Loi n°1 sur les crédits, 2003-2004 (2003, c. 4), le CEHQ a pu reporter au présent exercice une partie des crédits budgétaires 2003-2004 non utilisés (portefeuille Environnement), excluant la partie transfert. L'enveloppe budgétaire inclut donc le montant maximal pouvant être reporté conformément à l'entente de gestion, soit 0,6 M\$.

Pour l'exercice 2004-2005, la quote-part des dépenses payées directement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le gouvernement du Québec pour le CEHQ s'élève à près de 6,2 M\$, ce qui inclut la valeur des divers services de soutien administratif, les avantages sociaux, la contribution aux régimes de retraite et la dépense d'amortissement afférente aux immobilisations. À ce montant s'ajoutent 12,0 M\$ pour les dépenses de traitement et de fonctionnement ainsi que les dépenses effectuées selon l'entente avec le Curateur public du Québec. Ainsi, telles qu'elles sont présentées dans les états financiers, les dépenses rattachées au CEHQ se sont élevées à 18,2 M\$ au cours du présent exercice, excluant les dépenses d'investissement. Par rapport au total de l'exercice précédent, il s'agit d'une baisse de près de 0,9 M\$.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont connu une hausse, passant de 5,0 M\$ en 2003-2004 à 6,5 M\$ pour l'exercice financier 2004-2005. Ainsi, près de 92 % des investissements, soit 6,0 M\$, ont servi à des travaux sur les barrages publics dont le CEHQ a la responsabilité ce qui représente 4 points de pourcentage de plus que l'exercice précédent. Le reste des investissements, qui représente 8 % du budget, soit 0,5 M\$, a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipement. La part des dépenses d'investissement assumée par le Ministère s'élève quant à elle à 0,7 M\$; ces dépenses sont liées au développement de systèmes informatiques et à l'achat de véhicules.

Tel qu'il est illustré dans le tableau suivant, le CEHQ a donc effectué des dépenses de traitement, de fonctionnement et d'investissement de près de 18,5 M\$, excluant les dépenses directement prises en charge par le Ministère et le gouvernement du Québec pour le CEHQ.

¹ Source : Secrétariat du Conseil du trésor, ETC utilisés au cours de la période budgétaire 2004-2005

Tableau 1: Synthèse de l'enveloppe budgétaire² attribuée au CEHQ et dépenses³ pour l'exercice 2004-2005 (en milliers de dollars)

	2004-2005		2003-2004	Écart [3]=[1]-[2]
	Enveloppe Budgétaire	Dépenses	Dépenses	
		[1]	[2]	
Crédits – portefeuille Environnement	11 737,8	11 737,8	11 958,5	(220,7)
Virement de crédits – Curateur public du Québec	291,6	291,6	152,9	138,7
Fonds d'assistance financière – Pluies diluviennes	-	-	1 160,1	(1 160,1)
	12 029,4	12 029,4	13 271,5	(1 242,1)
Crédits – portefeuille Environnement – Investissement	6 638,3	6 463,5	5 030,8	1 432,7
Crédits totaux	18 667,7 \$	18 492,9 \$	18 302,3 \$	190,6 \$

Par ailleurs, le CEHQ a perçu des revenus totalisant 3,6 M\$ qui ont été versés au fonds consolidé du revenu. Le tableau qui suit présente en détail les sources de revenus par rapport à l'exercice précédent et le crédit au net. Comparativement à l'exercice 2003-2004, les revenus du présent exercice ont connu une légère baisse, soit 0,2 M\$, qui s'explique notamment par une diminution des revenus provenant des autorisations et des droits annuels perçus en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi que par la baisse des revenus relatifs à la gestion des barrages publics. Plus particulièrement, pour ce qui touche les autorisations, le nombre de demandes à traiter a diminué alors que, pour les droits annuels, beaucoup d'interventions de reclassement à la baisse de barrages ont mené à une réduction des droits perçus. En ce qui concerne les revenus tirés de la gestion du domaine hydrique de l'État, il y a eu une hausse des locations correspondant à la baisse des ventes de lots de grève, ce qui a eu un effet presque nul sur le total des revenus. Ces revenus ont permis au CEHQ de bénéficier de 1,4 M\$ en crédits additionnels grâce au crédit au net⁴.

² Telle qu'elle est présentée dans son Plan d'action 2004-2005, l'enveloppe budgétaire disponible du CEHQ était de 18,3 M\$ au début de l'exercice. Ce montant incluait les crédits reportés de 2003-2004 et la prévision de revenus admissibles au calcul du crédit au net en début d'exercice. Toutefois, elle excluait les crédits transférés par le Curateur public du Québec. Par ailleurs, le tableau 1 présente l'enveloppe budgétaire modifiée au 31 mars 2005 à la suite des divers virements et modifications budgétaires. Elle exclut la quote-part des dépenses d'investissement prises en charge par le gouvernement du Québec et elle inclut le crédit au net. Ce dernier est présenté au tableau 2 de la page suivante.

³ Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SYGBEC au mois d'avril 2005.

⁴ Conformément à l'Entente de gestion, le crédit au net donne droit à une hausse du crédit d'un montant qui excède la prévision des revenus inscrits au budget de dépenses. Les revenus perçus continuent d'être versés au fonds consolidé du revenu. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant. La contribution du gouvernement du Canada n'est pas comprise dans le calcul des revenus applicables au crédit au net.

Tableau 2 : État des revenus du CEHQ selon leurs sources pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 et le crédit au net (en milliers de dollars)

Sources de revenus	2005	2004
Gestion de barrages publics	1 424,6	1 492,5
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	450,4	513,4
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	499,1	580,8
Location et concession de lots de grève	842,5	774,6
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtisses	95,1	186,7
Contribution du gouvernement du Canada	200,4	221,5
Autres revenus	129,0	69,4
Total	3 641,1 \$	3 838,9 \$
Total des revenus applicables au crédit au net	3 440,7	3 617,4
Prévision du crédit au net	2 000,0	2 000,0
Crédits additionnels autorisés	1 440,7 \$	1 617,4 \$

2.2 DÉFIS 2004-2005

Pour l'exercice 2004-2005, trois défis ont été ciblés dont deux sont issus de la Convention de performance et d'imputabilité de 2001. Les défis à relever ont été les suivants :

- Poursuivre le développement organisationnel du Centre.
- Poursuivre l'amélioration de la performance.
- Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques.

2.3 CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

Le processus de modernisation de l'État québécois amorcé par le gouvernement au cours de l'exercice précédent vise à recentrer son rôle par une remise en question et une redéfinition en profondeur des programmes et des services publics pour les rendre plus efficaces, moins coûteux et améliorer leur qualité. Ce processus de modernisation a amené le CEHQ à revoir au cours de l'exercice certaines des réflexions qu'il avait déjà entreprises, notamment celles devant mener à l'établissement d'un cadre stratégique qui va au-delà de la Convention de performance et d'imputabilité, afin d'y inclure les préoccupations et les orientations gouvernementales.

Ainsi, le positionnement entrepris relativement au cadre de gestion des barrages publics s'est étendu à une remise en question plus fondamentale du rôle de l'État dans la gestion des barrages publics non essentiels à sa mission. Par ailleurs, les nombreuses demandes d'interventions auprès du CEHQ en matière de lutte contre les inondations dans plusieurs régions du Québec ont amené le CEHQ à poursuivre la réflexion de l'exercice 2003-2004 relative à la nécessité de maintenir une expertise dans l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les zones inondables et à y associer d'autres intervenants. Dans le même sens, le CEHQ a poursuivi l'intégration de son processus organisationnel de réponse aux situations d'urgence avec celui des responsables gouvernementaux et ministériels en matière d'urgence.

De plus, le début de l'exercice a été marqué par l'élaboration et l'implantation d'une nouvelle structure administrative allégée s'inspirant de la démarche de modernisation et par le resserrement de la gestion des finances publiques. De cette manière, le CEHQ a favorisé l'intégration de certaines activités, l'amélioration de la synergie entre les équipes de travail et l'efficacité de ses interventions.

Le CEHQ a poursuivi ses efforts vers l'amélioration de la performance, préoccupation constante depuis sa création en 2001. Plus que jamais la performance du CEHQ est associée, entre autres choses, à l'amélioration continue des connaissances et de l'expertise de son personnel qui sont étroitement liées à la raison d'être du Centre. La performance du CEHQ repose également sur l'amélioration de ses processus de production et sur l'efficacité de ses activités de même que sur la qualité de l'expertise et des services offerts à sa clientèle. Le CEHQ a emboîté le pas de la modernisation de l'État et suit donc le courant des dernières années afin de moderniser sa gestion.

Tout comme les années précédentes, la Loi sur la sécurité des barrages a conditionné une part importante des activités du CEHQ. En effet, le CEHQ a la responsabilité d'administrer cette loi et, en tant que gestionnaire de barrages publics, de s'assurer que leur exploitation y soit conforme. À titre de gestionnaire, le CEHQ a poursuivi les travaux de la mise aux normes des barrages publics pour se conformer aux normes de sécurité prescrites par cette loi, tout en maintenant les efforts consacrés aux activités de gestion, de surveillance et d'entretien des barrages publics.

Enfin, au cours de l'exercice 2004-2005, une partie des ressources du CEHQ a été consacrée à la réalisation de dossiers à caractère stratégique et prioritaire qui viennent s'ajouter aux activités récurrentes. Ces dossiers touchent principalement la décontamination des stations hydrométriques contaminées au mercure, la révision des cotes de crues de certaines rivières et la délimitation du domaine hydrique de l'État dans le Haut-Richelieu.

2.4 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PLAN D'ACTION

Les pages suivantes passent en revue les résultats obtenus à l'égard des objectifs présentés dans le Plan d'action 2004-2005 du CEHQ. Les objectifs de ce plan touchent la Convention de performance et d'imputabilité (CPI) et les défis du CEHQ.

2.4.1 Résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI):	Consacrer au moins 2 % des heures productives à la formation et au perfectionnement	
Indicateur:	Proportion des heures (formation et perfectionnement)	
Résultat:	2004-2005	2003-2004
	1,3 %	1,2 %

Le résultat atteint au cours de l'exercice correspond à 3 357 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,3 % des heures productives, ce qui représente une hausse de 271 heures par rapport au résultat de l'exercice 2003-2004 qui était de 3 086 heures. Bien que le nombre d'heures de formation ait légèrement augmenté, le nombre total d'heures de travail a quant à lui légèrement diminué en raison du nombre moins élevé d'employés durant la période estivale, ce qui explique en partie que le taux soit légèrement plus élevé que l'année précédente. De plus, en fonction du niveau de son effectif, le CEHQ s'est concentré plus que jamais sur la réalisation de ses mandats et sur les résultats stratégiques à court terme qu'il doit atteindre, ce qui a vraisemblablement eu pour effet de diminuer le temps normalement requis pour atteindre sa cible.

La formation a surtout été axée sur la deuxième orientation ministérielle de développement, soit le développement et le maintien des compétences. Pour une troisième année consécutive, le choix à l'égard de la formation et du perfectionnement a été dirigé vers l'amélioration des connaissances et des compétences qui sont directement liées à des emplois de nature opérationnelle.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI) :	Accroître de 5% les revenus au 31 mars 2005	
Indicateur :	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultat :	2004-2005	2003-2004
	-1,4%	33,3 %

La cible n'a pas été atteinte au cours de l'exercice, affichant un résultat de -1,4%, ce qui représente une baisse des revenus de 43 200 \$ par rapport à l'exercice 2003-2004. Ainsi, les revenus excluant le montant des ventes d'immeubles et les droits annuels exigibles en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages se sont chiffrés à 3 095 600 \$. Tel qu'il a été illustré précédemment dans le tableau 2 portant sur l'état des revenus du CEHQ⁵, cette diminution s'explique en partie par la baisse des revenus issus des autorisations accordées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de celle provenant de la gestion des barrages publics.

C'est la première fois depuis la création du CEHQ que la cible annuelle n'a pas été atteinte. Toutefois, plusieurs actions ont été entreprises visant à revoir et ajuster la tarification afin de récupérer une bonne partie des frais encourus pour livrer lesdits produits ou services à la clientèle. De plus, comme le CEHQ a procédé depuis les dernières années à l'évaluation du coût de revient d'un bon nombre de ses produits, il a été opportun d'utiliser cette information afin d'ajuster la tarification de certains produits ou services. Également, il faut mentionner qu'en 2003-2004 le CEHQ avait perçu exceptionnellement des revenus issus de la régularisation de certaines ententes. Enfin, sur un horizon à plus long terme, soit depuis 2001-2002 (total des revenus de 1 748 000 \$), le CEHQ a connu une augmentation d'environ 77% de ses revenus applicables à cette cible.

Les revenus totaux du CEHQ pour l'exercice 2004-2005 se sont donc chiffrés à 3 641 100 \$ et ont été versés au fonds consolidé du revenu.

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI) :	Traiter 80% des actes statutaires requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un délai égal ou inférieur aux délais suivants : • 150 jours civils pour la construction ou la modification de structure d'un barrage • 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage • 8 jours civils pour la modification des plans et devis	
Indicateur :	Taux de respect des délais de traitement des actes statutaires	
Résultat :	2004-2005	2003-2004
	83,8%	94,9 %

La cible a été atteinte pour une troisième année consécutive affichant un résultat de 83,8%. Au 31 mars 2005, le CEHQ avait traité 37 demandes d'autorisation, soit 22 demandes de moins que l'année précédente. Ainsi, tel qu'il est illustré au tableau 3, 31 des 37 actes statutaires requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ont été traités dans un délai égal ou inférieur au délai cible. Celui-ci correspond à environ 80% des délais prescrits par la Loi.

⁵ Tableau 2 : État des revenus du CEHQ selon leurs sources pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005 et le crédit au net (en milliers de dollars).

Tableau 3 : Taux de respect des délais pour le traitement des actes statutaires au 31 mars 2005

Délais selon la catégorie d'actes statutaires	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (en %)	
	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004
150 jours civils (construction / modification)	34	53	29	52	85,3	98,1
45 jours civils (démolition / changement d'utilisation / cessation)	3	4	2	2	66,7	50,0
8 jours civils (modification de plans et de devis)	0	2	0	2	s.o.	100,0
Total	37	59	31	56	83,8	94,9

2.4.2 Résultats au regard des objectifs liés aux défis 2004-2005

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la planification stratégique			
Objectif :	Avoir terminé, avant le 31 janvier 2005, le plan stratégique 2005-2008		
Indicateur :	État d'avancement		
Résultat :	2004-2005		2003-2004
	Non réalisé		Planification stratégique amorcée

Plusieurs rencontres de réflexion ont été tenues par l'équipe de gestion. Cependant, le dossier de modernisation de la gestion des barrages publics étant susceptible d'avoir des impacts majeurs sur cette planification, la démarche de planification stratégique, amorcée au cours de l'exercice précédent, a été mise en attente des orientations concernant ce projet. Rappelons que cette démarche vise à doter le Centre d'une vision porteuse et à dégager les grandes orientations qui devront baliser ses interventions au cours des prochaines années pour s'acquitter de sa mission avec compétence.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la gestion des barrages publics				
Objectif :	Avoir transmis au Conseil du trésor, avant le 15 septembre 2004, des recommandations quant à la modernisation de la gestion des barrages publics non essentiels à la mission de l'État			
Indicateur :	État d'avancement			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisation :	Échéance	Date de réalisation	Plan de travail déposé le 13 février 2004 au Comité de pilotage sur la révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux
	Évaluation des diverses pistes de solution possibles et de leurs impacts complétée	2004-09-15	2004-07-23	

Le CEHQ a participé aux travaux du groupe de travail interministériel de révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux sur la gestion des barrages publics, dont la coordination était assurée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. En juillet 2004, l'évaluation des diverses pistes de solution possibles et de leurs impacts était complétée.

Défi: Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les zones inondables

Objectif:	Avoir terminé, avant le 15 décembre 2004, un bilan de la situation et des besoins en matière de connaissance sur les zones inondables			
Indicateur:	État d'avancement			
Résultat:	2004-2005			2003-2004
	Réalisations:	Échéance	Date de réalisation	Projet de cadre d'intervention déposé le 10 mars 2004 au Comité de direction du CEHQ
	1. Rapport du Comité interministériel MSP-MDDEP sur la définition des rôles respectifs du MDDEP et du MSP lors d'inondations	2004-04-07	2004-04-07	
	2. Définition d'activités à mettre en priorité en matière de détermination de zones inondables	2004-07-14	2004-07-14	
	3. Rapport soumis au Comité de direction	2004-12-15	Non réalisé	

Une réflexion a été menée au cours de l'exercice précédent à l'égard du cadre d'intervention sur l'acquisition et la diffusion de connaissances sur les zones inondables. Cette réflexion a permis de conclure à la nécessité de maintenir une expertise en cette matière et de déterminer les produits et services essentiels. De plus, pour donner suite à cette première réflexion, le CEHQ a poursuivi au cours de l'exercice sa réflexion sur ses interventions en zones inondables et y a associé le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère des Affaires municipales et des Régions de même que les autres intervenants concernés au Ministère. Le rapport du Comité interministériel sur la définition des rôles respectifs a été déposé au début de l'exercice 2004-2005. De plus, une proposition pour la planification de l'activité « zones inondables » pour l'année ultérieure a été déposée.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les zones inondables				
Objectif :	Avoir terminé, avant le 31 mars 2005, la détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de 31 tronçons de rivières du PDCC			
Indicateur :	Nombre de rapports produits			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisation :	Échéance	Date de réalisation	
	Terminer les 31 rapports et transmission à la Direction des communications pour impression	2005-03-31	2005-03-31	S.O.

Le Programme de détermination des cotes de crues (PDCC) de récurrence de 20 ans et de 100 ans a été mis en place en 1998 et s'est terminé le 31 mars 2004. Il aura permis la détermination des cotes de crues de plusieurs tronçons de rivières et lacs sur le territoire québécois. Toutefois, pour le calcul des cotes de crues, des mesures de niveau d'eau et de débits en période de crues étaient essentielles afin de compléter les études, ce qui explique qu'un certain nombre de tronçons devait être terminé au cours de l'exercice 2004-2005. Ainsi, au 31 mars 2005, un total de 31 rapports ont été complétés.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les zones inondables				
Objectif :	Avoir terminé, avant le 31 mars 2005, la révision des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans des rivières des Mille Îles et des Prairies			
Indicateur :	État d'avancement			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisations :	Échéance	Date de réalisation	
	Rivière des Mille Îles			Mandat retardé pour les rivières des Mille Îles et des Prairies
	1.1. Dépôt des résultats	2004-11-30	2004-11-24	
	Rivière des Prairies			
	2.1. Terminer l'hydrologie	2005-01-28	2005-01-28	
	2.2. Terminer la modélisation hydraulique	2005-02-28	Non réalisé	
	2.3. Terminer le calcul des cotes et les profils en long	2005-03-31	Non réalisé	
	2.4. Dépôt des résultats	2005-03-31	Non réalisé	

Les connaissances hydrologiques des rivières des Mille Îles et des Prairies se sont améliorées au cours des années. Celles-ci ont également vu leurs rives remblayées de telle sorte que les zones inondables représentées sur la première génération de cartes du risque d'inondation ne représentent plus l'état actuel de l'écoulement des eaux. Pour ces raisons, le CEHQ a entrepris au cours de l'exercice précédent, la révision de certaines de ces cartes afin de mettre à jour ces données.

Les rivières des Mille Îles et des Prairies nécessitaient une modélisation particulière et des outils de calculs différents de ceux normalement utilisés. Ainsi, l'ensemble des activités a été réalisé au cours de l'exercice 2004-2005 concernant la rivière des Mille Îles. Pour ce qui concerne la rivière des Prairies, l'achèvement de la modélisation hydraulique a été retardé par la réalisation des simulations 2D sur la rivière des Mille Îles pour le compte du ministère des Transports du Québec.

Défi: Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les zones inondables				
Objectif:	Avoir transmis au ministère de la Sécurité publique, avant le 15 décembre 2004, une proposition de services en matière de zones inondables, d'inondations et d'expertise hydrologique			
Indicateur:	État d'avancement			
Résultat:	2004-2005			2003-2004
	Réalisation:	Échéance	Date de réalisation	S.O.
	Transmission de la proposition au MSP	2004-12-15	2005-01-13	

Le Rapport du Comité interministériel sur la définition des rôles respectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère de la Sécurité publique (MSP) lors d'inondation déposé au cours de l'exercice, donne suite à l'objectif portant sur le bilan de la situation et des besoins en matière de connaissance sur les zones inondables. Il évalue les besoins du MSP et des municipalités relativement au soutien lors d'inondation et à l'expertise hydrologique, détermine les besoins qui sont à combler et recommande certaines interventions à mettre en priorité. Devant cette situation, le CEHQ a jugé opportun d'élaborer une proposition de services au MSP, qu'il a transmise le 13 janvier 2005.

Défi: Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les communications		
Objectif:	Avoir terminé, avant le 30 janvier 2005, en collaboration avec la Direction des communications du Ministère, un cadre d'intervention en matière de communication	
Indicateur:	État d'avancement	
Résultat:	2004-2005	2003-2004
	Réalisé en partie	Projet de cadre d'intervention déposé le 8 décembre 2003 au Comité de direction du CEHQ

Des éléments importants du projet de cadre d'intervention élaboré en 2003-2004 ont été mis en place en 2004-2005. Il s'agit de la mise à jour du site Internet du Centre d'expertise hydrique du Québec et de la mise en place, d'un intranet spécifique au Centre, qui est venu compléter l'intranet ministériel par des éléments d'information intéressant particulièrement le personnel du CEHQ.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la réponse aux situations d'urgence				
Objectif :	Avoir mis en place, avant le 31 mars 2005, un processus organisationnel de réponse aux situations d'urgence			
Indicateur :	État d'avancement			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisations :	Échéance	Date de réalisation	Rapport préliminaire déposé le 31 mars 2004
	1. Dépôt du rapport d'étape du groupe de travail – phase 2	2004-12-22	2005-03-31	
	2. Mise en place d'un processus et présentation au CEHQ	2005-03-31	Réalisé en partie	

Un premier rapport voyait le jour au cours de l'exercice précédent et portait principalement sur la détermination des obligations du CEHQ et sur une proposition de divers scénarios de structure organisationnelle; ces scénarios pourraient être mis en place afin de réagir adéquatement lors de crues importantes, d'étiages critiques, de rupture potentielle d'un barrage ou lors de toute autre situation d'urgence relative à la gestion du régime hydrique du Québec.

Au cours de l'exercice, il a été prévu de présenter au Comité de direction du CEHQ le processus organisationnel de réponse aux situations d'urgence proposé par le groupe de travail afin d'obtenir l'approbation pour sa mise en place. Un rapport d'étape a été déposé par le groupe de travail, illustrant l'ensemble de la structure externe et interne d'urgence et proposant la constitution d'un comité d'urgence ainsi que certaines recommandations.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la réponse aux situations d'urgence				
Objectif :	Avoir aménagé, avant le 31 mars 2005, un local de coordination des mesures d'urgence			
Indicateur :	État d'avancement			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisation :	Échéance	Date de réalisation	S.O.
	Modification du local et installation du matériel et des cartes géographiques	2005-03-31	2005-03-31	

Le CEHQ assure la gestion, la surveillance et l'entretien d'un bon nombre de barrages qui peuvent être soumis à des événements extrêmes comme les inondations de juillet 1996 au Saguenay et dans plusieurs régions du Québec ou encore le redoux à l'hiver 2003, qui a causé des embâcles dans certaines rivières comme la rivière des Prairies et provoqué des inondations importantes. De tels événements mobilisent du personnel et du matériel tant sur place qu'au siège social. Ainsi, au-delà du processus opérationnel de réponse à de telles situations, le CEHQ devait compter sur un minimum d'équipement pour améliorer le soutien à la coordination de ses interventions. À cette fin, au cours de l'exercice 2004-2005, il a réaménagé un local pour le doter des moyens nécessaires pour suivre l'évolution de la situation, communiquer avec les équipes sur le terrain et les partenaires externes, et pour faciliter la prise de décision. Principalement,

les travaux ont porté sur le réaménagement d'une salle de réunion par l'installation permanente d'équipements informatiques. Des modifications ont aussi été apportées aux réseaux électrique, informatique et téléphonique afin de les rendre fonctionnels en toute circonstance.

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la structure organisationnelle				
Objectif:	Avoir implanté, au 15 mai 2004, une nouvelle structure administrative			
Indicateur:	État d'avancement			
Résultat:	2004-2005			2003-2004
	Réalisation:	Échéance	Date de réalisation	S.O.
	Implantation de la nouvelle structure	2004-05-15	2004-05-10	

Un nouvel organigramme a été implanté le 10 mai 2004, permettant de réduire le nombre d'unités administratives du Centre d'expertise hydrique du Québec. Ainsi, le nombre d'unités est passé de cinq à quatre. S'inscrivant dans la réflexion suscitée par la démarche de modernisation de l'État et par le resserrement de la gestion des finances publiques, le CEHQ a donc implanté une nouvelle structure administrative allégée favorisant une meilleure intégration des activités et visant à augmenter l'efficacité de ses interventions.

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire du personnel				
Objectif:	Avoir mis en place, avant le 31 mars 2005, un mécanisme de suivi des objectifs de formation de chacune des directions			
Indicateur:	État d'avancement			
Résultat:	2004-2005			2003-2004
	Réalisation:	Échéance	Date de réalisation	S.O.
	Implantation d'un mécanisme de suivi dans chaque direction	2005-03-31	2005-03-31	

Au cours de l'exercice, les gestionnaires du CEHQ ont eu à préciser les besoins et les objectifs de formation de leur personnel. C'est ainsi que trois catégories de besoins en matière de formation et de perfectionnement ont été élaborées : formation de base, formation de « fonction » et formation individuelle. Dans le premier cas, il s'agit de formation essentielle et obligatoire en vertu de lois et règlements ou de politiques gouvernementales ou ministérielles ou encore requise par les ordres professionnels. Dans la seconde catégorie, soit de « fonction », il s'agit de la formation nécessaire pour compléter ou maintenir les diverses compétences du personnel. Cette catégorie de formation doit répondre à des besoins spécifiques d'une direction ou combler des lacunes relevées par les directeurs. Enfin, la troisième catégorie vise la formation destinée à répondre à des besoins de perfectionnement déterminés par les employés. Une fois cette première activité terminée, il a été jugé opportun et plus approprié que chaque gestionnaire procède à sa manière pour connaître les besoins de formation et de perfectionnement de son personnel et en faire le suivi.

Ainsi, les gestionnaires ont poursuivi la démarche et la mise en place d'un mécanisme de suivi auprès de leur direction. Chaque mécanisme tient compte des particularités et des besoins des directions et comprend, notamment, le nom de l'employé, le corps d'emploi, le type ou la catégorie de formation, le besoin de formation à combler ou l'objectif à atteindre.

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – fournir à la clientèle du Centre une expertise et des services de grande qualité				
Objectif :	Avoir effectué, avant le 15 décembre 2004, une première mesure de la satisfaction auprès de la clientèle externe du CEHQ			
Indicateur :	État d'avancement			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisations :	Échéance	Date de réalisation	Identification de la clientèle et des principaux paramètres de mesure du sondage complétée
	1. Préparation d'un devis pour appel d'offres	2004-10-29	2005-03-28	
	2. Mesure de la satisfaction par sondage	2004-12-15	Réalisé en partie	

Le CEHQ a réalisé le questionnaire qui servira au sondage et a travaillé à la préparation du devis d'appel d'offres. Plus particulièrement, le CEHQ a embauché en février 2005 un stagiaire pour réaliser le sondage. Cet étudiant avait pour mandat de construire un questionnaire afin d'évaluer le degré de satisfaction de la clientèle externe du CEHQ, de préparer et de coordonner l'appel d'offres auprès de firmes spécialisées, de suivre le déroulement du contrat et de s'assurer de sa conformité avec le devis d'appel d'offres. Enfin, il devait également procéder à l'analyse des résultats et formuler des recommandations. Au cours de l'exercice et selon l'échéance de réalisation du stage, l'approbation du questionnaire s'est effectuée le 11 mars 2005 et le 28 mars 2005 un projet de devis d'appel d'offres était complété.

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – fournir à la clientèle du Centre une expertise et des services de grande qualité		
Objectif :	Avoir établi, avant le 31 mars 2005, des objectifs spécifiques de satisfaction de la clientèle	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	2004-2005	2003-2004
	Non réalisé	s.o.

Afin de pouvoir réaliser cet objectif, il était nécessaire d'obtenir les résultats du sondage portant sur la satisfaction de la clientèle externe du CEHQ dans le but d'en dégager les principaux points nécessitant des améliorations et d'y apposer des objectifs spécifiques. Comme le sondage n'a pas été réalisé au cours du présent exercice, cet objectif n'a pas été atteint.

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – fournir à la clientèle du Centre une expertise et des services de grande qualité		
Objectif :	Avoir implanté sur une base expérimentale, avant le 30 novembre 2004, un logiciel de suivi et de gestion du temps à la Direction de la sécurité des barrages et à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État pour le suivi des ententes de service	
Indicateur :	État d'avancement	
Résultat :	2004-2005	2003-2004
	Réalisé en partie	Acquisition au 31 mars 2004 d'un logiciel de suivi et de gestion du temps

Au cours de l'exercice précédent, le CEHQ faisait l'acquisition d'un logiciel de suivi et de gestion du temps. Cet outil est nécessaire pour assurer la maîtrise des processus de production ainsi que pour le suivi de la performance et le calcul du coût de revient des produits et des services. Au cours de l'exercice 2004-2005, plusieurs tests ont dû être réalisés afin de s'assurer que les problèmes éprouvés dans la version précédente soient bel et bien résolus dans cette nouvelle version. Le temps ainsi consacré à la vérification a servi à faire l'ajustement de certains paramètres du logiciel, délaissant par le fait même les étapes d'implantation proprement dites.

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – fournir à la clientèle du Centre une expertise et des services de grande qualité

Objectif:	Avoir effectué, avant le 30 janvier 2005, une évaluation de la faisabilité et de l'opportunité d'implanter dans toutes les directions le logiciel de suivi et de gestion du temps expérimenté	
Indicateur:	État d'avancement	
Résultat:	2004-2005	2003-2004
	Non réalisé	S.O.

L'un des objectifs recherchés par l'acquisition d'un logiciel de suivi et de gestion du temps est d'améliorer la performance du CEHQ et, par le fait même, d'obtenir une information juste du temps consacré aux divers processus de production. Le CEHQ jugeait donc opportun de faire une évaluation complète de la faisabilité et de l'opportunité d'implanter dans toutes les directions ce logiciel. Toutefois, cette cible est reportée, puisque le logiciel n'a pas été implanté.

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – accroître la marge de manœuvre budgétaire du Centre

Objectif:	Avoir assuré, au 31 mars 2005, l'autofinancement à 100 % des activités de la Direction de la sécurité des barrages	
Indicateur:	Taux d'autofinancement	
Résultat:	2004-2005	2003-2004
	105 %	S.O.

L'administration de la Loi sur la sécurité des barrages doit s'autofinancer. L'ensemble de la tarification découlant de cette loi avait d'ailleurs été établi de manière à couvrir les dépenses engagées pour son administration. Deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi, le CEHQ a décidé d'illustrer cet objectif d'autofinancement dans son plan d'action et de fixer un objectif d'autofinancement à la Direction de la sécurité des barrages, dont le mandat est d'administrer cette loi.

Les revenus de la Direction de la sécurité des barrages relatifs à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages se sont élevés à 949 458 \$ pour l'exercice 2004-2005. En contrepartie, les dépenses de la Direction ont été de l'ordre de 902 400 \$⁶, dégageant un léger surplus de 47 058 \$. L'autofinancement des activités de la Direction de la sécurité des barrages a donc été dépassé de 5,2 %.

⁶ Ces dépenses excluent le soutien administratif à la charge du Ministère.

Tableau 4: Bilan de l'autofinancement des activités de la Direction de la sécurité des barrages

Dépenses		2004-2005
Rémunération		819 375 \$
Fonctionnement		83 025 \$
Total des dépenses à autofinancer		902 400 \$
Revenus		2004-2005
Autorisations		499 094 \$
Droits annuels		450 364 \$
Total des revenus servant à l'autofinancement		949 458 \$
Autofinancement		105 %

Défi: Poursuivre l'amélioration de la performance – accroître la marge de manœuvre budgétaire du Centre

Objectif:	Avoir assuré, au 31 mars 2005, le financement à 100% des activités de détermination des zones inondables par les revenus autonomes du Centre	
Indicateur:	Taux de financement	
Résultat:	2004-2005	2003-2004
	100%	S.O.

Certains allègements administratifs et budgétaires convenus avec le Conseil du trésor visent à donner au CEHQ les outils nécessaires à l'amélioration de sa performance. La possibilité de bénéficier d'un crédit au net et de reporter une partie des crédits à l'année suivante permet au Centre d'accroître sa marge de manœuvre budgétaire afin de pouvoir financer, entre autres choses, certaines activités non pourvues ou encore de mener à bien des activités stratégiques non récurrentes. C'est notamment le cas de l'ensemble des activités de détermination des zones inondables qui doivent être financées par les revenus autonomes du CEHQ.

Tableau 5: Bilan du financement des activités de détermination des zones inondables

Dépenses		2004-2005
Rémunération		354 783 \$
Fonctionnement		26 527 \$
Total des dépenses à financer		381 310 \$
Revenus		2004-2005
Études hydrologiques et hydrauliques		14 759 \$
Autres revenus provenant du crédit au net		366 551 \$
Total des revenus servant au financement		381 310 \$
Taux de financement		100%

Défi: Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques		
Objectif:	Avoir terminé, au 31 mars 2005, la réhabilitation de 47 stations hydrométriques contaminées au mercure	
Indicateur:	Nombre de stations réhabilitées	
Résultat:	2004-2005	2003-2004
	Décontamination de 51 stations hydrométriques contaminées au mercure complétée	Décontamination de 10 stations hydrométriques contaminées au mercure complétée

Le programme de décontamination des stations hydrométriques contaminées au mercure a été mis en place en 2003-2004 et vise à décontaminer le sol en dessous et autour des abris pour l'instrumentation des stations hydrométriques qui fonctionnaient, jusqu'en 1997, avec du mercure métallique.

Au cours de l'exercice 2004-2005, 51 stations hydrométriques ont été décontaminées, soit 4 de plus que ce qui était initialement planifié. De plus, 17 abris ont été démantelés et 12 d'entre eux ont été remplacés par des abris neufs. Au total, ce sont 61 stations qui ont donc été réhabilitées depuis l'exercice précédent.

Depuis le début de ce programme, un volume total de 743 m³ de sols contaminés ont été excavés, transportés et enfouis dans des lieux d'enfouissement autorisés. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année afin de compléter la réhabilitation des 62 stations restantes.

Défi : Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques				
Objectif :	Avoir soumis à l'approbation des autorités gouvernementales, avant le 30 janvier 2005, un projet de loi spéciale sur la délimitation du domaine hydrique de l'État et la gestion de la plaine inondable du Haut-Richelieu			
Indicateur :	État d'avancement			
Résultat :	2004-2005			2003-2004
	Réalisations :	Échéance	Date de réalisation	
	1. Réaliser l'édition de la carte délimitant le domaine hydrique de l'État	2004-11-30	2004-12-15	• Édition préliminaire de la nouvelle carte de la zone inondable
	2. Réaliser l'édition de la carte délimitant les milieux humides d'intérêt pour la conservation	2004-11-30	2004-12-15	• Édition préliminaire de la limite proposée du domaine hydrique de l'État
	3. Rédiger une version technique du projet de loi	2004-11-24	2004-12-17	• Édition préliminaire des limites des secteurs à protéger sur le plan écologique
				• Ébauche d'un projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État le long de certaines parties de la rivière Richelieu ainsi que la gestion et la protection de ses rives, de son littoral et de sa plaine inondable

À la suite des consultations menées auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'auprès de la MRC du Haut-Richelieu, des orientations ont été précisées pour l'élaboration du projet de loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection des milieux humides le long de certaines portions de la rivière Richelieu. Les consultations interministérielles menées à l'hiver 2005 ont amené certains ajustements au projet de loi et, conséquemment, sa transmission au Conseil exécutif a été reportée à l'exercice financier 2005-2006.

2.5 RÉSULTATS À L'ÉGARD DES OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET À L'ÉGARD DES PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES

2.5.1 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise hydrique du Québec adhère à la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'objectif de cette déclaration consiste notamment à offrir aux citoyens des services accessibles, courtois, diligents et équitables dans le contexte de la mission et des domaines d'intervention du Ministère.

Le CEHQ est directement visé par trois objectifs de cette déclaration quant à l'accueil et aux renseignements. Ces objectifs sont les suivants :

- Rappeler dans un délai maximal d'un jour ouvrable la personne qui laisse un message dans une boîte vocale.
- Permettre à l'interlocuteur de s'adresser à une personne plutôt qu'à une boîte vocale lors d'un appel pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- Faire parvenir un accusé de réception ou une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance postale qui nécessite un traitement.

La performance du Ministère à l'égard de ces trois objectifs a été mesurée et est présentée dans son Rapport annuel de gestion 2004-2005.

En ce qui concerne les deux premiers objectifs, le Ministère a fait réaliser un sondage auprès de l'ensemble de ses unités par une firme indépendante en avril 2005. Le CEHQ analysera les résultats qui lui sont attribuables en considérant la taille réduite de l'échantillon lié à son organisation. Pour le troisième objectif, toute demande nécessitant un traitement de la part du CEHQ a reçu l'attention prévue selon l'engagement.

2.5.2 Résultats par rapport aux plaintes sur la qualité des services

Par plainte, on entend une plainte de nature administrative portant sur la qualité des services offerts par le personnel du CEHQ et formulée verbalement ou par écrit au cabinet du ministre, au Bureau de la sous-ministre, au Bureau des plaintes du Ministère ou directement auprès du CEHQ. Au cours de l'exercice, le CEHQ n'a reçu aucune plainte.

3 PERSPECTIVES 2005-2006

Le gouvernement a fait de la modernisation de l'État l'une de ses grandes priorités. En mai 2004, il rendait publique cette volonté de changement en publiant son Plan de modernisation 2004-2007. Afin de mettre en œuvre ce plan, le gouvernement engageait ses efforts dans quatre directions, soit l'amélioration des façons de faire, l'allègement des structures, la réévaluation des programmes et la planification des ressources humaines.

Le Centre d'expertise hydrique du Québec s'est inscrit dans cette démarche de modernisation en proposant de revoir le partage des responsabilités dans la gestion de barrages à des fins faunique ou de villégiature ainsi qu'aux fins d'utilisations municipale et résidentielle. Au cours de l'exercice 2005-2006, le CEHQ continuera dans cette voie.

Par ailleurs, le CEHQ a franchi, depuis 2002, plusieurs étapes dans la mise en œuvre du protocole d'entente conclu avec la MRC du Haut-Richelieu concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la gestion de la plaine inondable de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi du lac Champlain. Au cours de l'exercice 2005-2006, le CEHQ complétera les travaux déjà entrepris ce qui devrait se traduire par l'adoption d'un projet de loi spéciale sur la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection des milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu.

Enfin, il va de soi que le CEHQ maintiendra le cap sur la performance en continuant de suivre les résultats au regard des indicateurs de performance présentés dans la Convention de performance et d'imputabilité et en améliorant ses processus de production.

4 ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
PRODUITS		
Gestion des barrages publics	1 424,6	1 492,5
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	450,4	513,4
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	499,1	580,8
Location et concession de lots de grève	842,5	774,6
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtisses	95,1	186,7
Contribution du gouvernement du Canada	200,4	221,5
Autres revenus	129,0	69,4
	3 641,1 \$	3 838,9 \$
Contribution nette du gouvernement du Québec (note 3)	14 262,8	13 904,9
Entente—Curateur public du Québec (note 4)	291,6	152,9
Fonds d'assistance financière—pluies diluviennes (note 5)	—	1 160,1
	18 195,5 \$	19 056,8 \$
CHARGES		
Traitement et avantages sociaux	9 840,5	9 397,1
Dépenses de fonctionnement et transfert (note 6)	3 189,5	3 890,8
Soutien administratif (note 7)	1 925,4	2 188,0
Amortissement des immobilisations	2 597,7	2 243,9
Projets de barrages en construction abandonnés	32,6	—
Perte sur disposition d'immobilisations	318,2	24,0
	17 903,9 \$	17 743,8 \$
Entente—Curateur public du Québec (note 4)	291,6	152,9
Fonds d'assistance financière—pluies diluviennes (note 5)	—	1 160,1
	18 195,5 \$	19 056,8 \$

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
À court terme		
Avances temporaires	8,2	12,2
Débiteurs (note 8)	1 145,1	655,4
Dû par le gouvernement du Québec, sans intérêts ni modalités de remboursement	4 701,3	4 946,6
	<u>5 854,6 \$</u>	<u>5 614,2 \$</u>
 Immobilisations (note 9)	 <u>50 542,8</u>	 <u>46 303,0</u>
	<u>56 397,4 \$</u>	<u>51 917,2 \$</u>
 PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	1 519,5	1 894,1
Provision pour vacances	814,9	830,1
Provision pour heures supplémentaires	62,1	146,5
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêts ni modalités de remboursement	1 145,1	655,4
	<u>3 541,6 \$</u>	<u>3 526,1 \$</u>
 Provision pour congés de maladie	 2 313,0	 2 088,1
 Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations (note 11)	 <u>50 542,8</u>	 <u>46 303,0</u>
	<u>56 397,4 \$</u>	<u>51 917,2 \$</u>

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars pour les tableaux)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) a été créé à la suite de la fusion de trois unités administratives du ministère de l'Environnement œuvrant dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire à partir de la fusion de la Direction de l'hydraulique, de la Direction du milieu hydrique et du Service de la gestion du domaine hydrique public. Au terme de la signature de la Convention de performance et d'imputabilité, le 12 avril 2001, le CEHQ a amorcé ses activités en tant qu'agence. Il poursuit son action qui vise à acquérir et à diffuser des connaissances sur le régime des cours d'eau du Québec et à fournir des services professionnels en hydraulique et en hydrologie. Il gère également les ouvrages hydrauliques et les terres du domaine hydrique appartenant à l'État et voit à la sécurité des barrages privés et publics. L'exercice de ces responsabilités s'appuie principalement sur l'application de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13) et de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01).

Les activités du CEHQ sont principalement financées à même les crédits budgétaires liés au portefeuille Environnement, programme 1 : *Protection de l'environnement*, élément 6 : *Centre d'expertise hydrique du Québec*.

Les activités et les ressources du CEHQ sont régies par la Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., c. M-15.2.1), la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1), la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001) et les règles encadrant la gestion gouvernementale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Une entente de gestion signée avec le Conseil du trésor alloue au CEHQ une marge de manœuvre supplémentaire en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du CEHQ ont été établis par celui-ci selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles à la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars pour les tableaux)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, étant donné que le CEHQ ne dispose pas de l'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Impôts fonciers

Les tenants lieux d'impôts fonciers applicables aux barrages de propriété gouvernementale sont à la charge du ministère des Affaires municipales et des Régions et, par conséquent, ne sont pas pris en compte dans les états financiers du CEHQ.

Immobilisations

Les immobilisations acquises depuis le 1^{er} avril 1997 sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative et selon les taux suivants :

Barrages	2 1/2 % à 6 2/3 %
Bâtiments	5 %
Systèmes informatiques :	20 %
Matériel et équipement :	
Véhicules lourds	6 2/3 %
Véhicules légers	20 %
Embarcations et équipements connexes	5 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Matériel et équipement de bureau	20 %
Équipement spécialisé	10 %

Les barrages acquis avant le 1^{er} avril 1997 sont amortis de façon dégressive en fonction de leur durée de vie estimative établie à 28 ans.

Les immobilisations en voie de réalisation seront amorties à partir du moment où elles seront mises en exploitation, selon les règles décrites précédemment.

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars pour les tableaux)

Contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations

Les contributions relatives au transfert et à l'acquisition d'immobilisations sont intégrées aux résultats, au même titre que l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

3. CONTRIBUTION NETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Quote-part des dépenses liées au portefeuille Environnement		
Traitements	8 552,4	8 067,7
Fonctionnement	3 189,5	3 890,8
	11 741,9\$	11 958,5\$
Quote-part des autres dépenses assumées par le gouvernement du Québec		
Avantages sociaux assumés par le Ministère	963,1	1 013,6
Contributions aux régimes de retraite assumées par le Conseil du trésor (note 12)	325,0	315,8
Soutien administratif (note 7)	1 925,4	2 188,0
	3 213,5\$	3 517,4\$
Moins		
Revenus versés au Fonds consolidé du revenu	3 641,1	3 838,9
Contribution nette assumée par le gouvernement du Québec provenant du Fonds consolidé du revenu	11 314,3\$	11 637,0\$
Plus		
Amortissement des contributions reportées du gouvernement du Québec afférentes aux immobilisations	2 948,5	2 267,9
Contribution nette du gouvernement du Québec	14 262,8\$	13 904,9\$

Le mécanisme du crédit au net a permis au CEHQ de bénéficier d'un crédit additionnel de 1,4 M\$ (2003-2004 : 1,6 M\$). Ce montant est inclus dans la quote-part des dépenses liées au portefeuille Environnement.

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars pour les tableaux)

4. ENTENTE - CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

En vertu d'une entente intervenue avec le Curateur public du Québec en janvier 2001, le Centre d'expertise hydrique du Québec assume, pour le compte de ce dernier, la gestion, l'entretien et la surveillance des barrages dont l'administration incombe au Curateur public. En contrepartie, celui-ci transfère au CEHQ les crédits afférents pour le paiement des dépenses effectuées au cours de l'exercice financier.

**5. FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES À LA SUITE
DES PLUIES DILUVIENNES SURVENUES LES 19 ET 20 JUILLET 1996**

À la suite des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996 dans plusieurs régions dont le Saguenay, le CEHQ a reçu le mandat de concevoir et de mettre en place un programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 et de 100 ans. Le CEHQ a aussi reçu le mandat d'établir et de mettre à jour le Répertoire des barrages. Ce répertoire constitue également un document de base pour l'application de la Loi sur la sécurité des barrages. Conséquemment, les dépenses et les investissements afférents à ces activités sont directement assumés par le Fonds d'assistance financière aux pluies diluviennes. Ces mandats se sont terminés en 2003-2004.

6. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET TRANSFERT

	2005	2004
Transports et communications	657,5	701,7
Services professionnels	891,5	1 164,3
Entretien et réparation	508,0	400,2
Location	249,4	488,7
Fournitures et approvisionnement	858,0	1 110,5
Autres dépenses et transfert	25,1	25,4
	3 189,5 \$	3 890,8 \$

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars pour les tableaux)

7. SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs fournit au CEHQ, et ce, sans contrepartie, divers services dont le soutien administratif notamment en matière de ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles dans le cadre de diverses ententes de services.

	2005	2004
Location d'espaces administratifs	719,4	734,8
Télécommunications	133,2	118,8
Courrier, messagerie, approvisionnement et stationnement	43,2	32,7
Créances douteuses	43,5	1,8
Soutien administratif selon ententes	739,1	1 047,8
Autres dépenses ministérielles imputées au CEHQ	247,0	252,1
	1 925,4 \$	2 188,0 \$

8. DÉBITEURS

	2005	2004
Gestion des barrages publics	823,8	270,3
Sécurité des barrages	160,4	194,4
Location et concession de lots de grève	86,9	114,1
Contribution du gouvernement du Canada	0,4	71,5
Autres	73,6	5,1
	1 145,1 \$	655,4 \$

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

(en milliers de dollars pour les tableaux)

9. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Coût [1]	Ammortissement cumulé [2]	Valeur nette [3]=[1]-[2]	Valeur nette
Barrages	71 852,8	31 781,2	40 071,6	36 255,7
Terrains	44,0	–	44,0	15,0
Bâtiments	260,9	32,6	228,3	241,2
Matériel et équipement	3 466,5	2 024,8	1 441,7	1 538,5
Systèmes informatiques	1 829,9	1 226,4	603,5	969,4
	77 454,1 \$	35 065,0 \$	42 389,1 \$	39 019,8 \$
PLUS				
Barrages en construction	6 577,8	–	6 577,8	6 685,6
Bâtiments en construction	378,3	–	378,3	–
Systèmes informatiques en développement	1 197,6	–	1 197,6	597,6
	85 607,8 \$	35 065,0 \$	50 542,8 \$	46 303,0 \$

Au cours de l'exercice, les investissements relatifs aux acquisitions d'immobilisations se sont élevés à près de 7,2 M\$ (2003-2004: 5,7 M\$). Le coût des immobilisations a été reconstitué depuis le 1^{er} avril 1997. Bien que la valeur nette de certaines immobilisations soit minime, leur valeur de remplacement peut être importante.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Traitements	151,7	695,6
Fournisseurs	409,0	714,7
Immobilisations	958,8	483,8
	1 519,5 \$	1 894,1 \$

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

(en milliers de dollars pour les tableaux)

**11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS**

	2005	2004
Solde au début	46 303,0	42 867,7
Quote-part investissement portefeuille Environnement	6 463,5	5 030,8
Autres investissements assumés par le gouvernement du Québec	724,8	672,4
Amortissement des contributions reportées	(2 948,5)	(2 267,9)
	50 542,8 \$	46 303,0 \$

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du CEHQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du CEHQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 325 000 \$ (2003-2004 : 315 800 \$). Les cotisations du CEHQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur et sont à la charge du gouvernement du Québec.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CEHQ est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CEHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

ANNEXE 1

LISTE DES LOIS QUI RÉGISSENT LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

- Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)
- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
- Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1)
- Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., c. M-15.2.1)
- Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01)
- Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)

ANNEXE 2

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS, DES INDICATEURS ET DES RÉSULTATS À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION 2004-2005 DU CEHQ

RÉSULTATS AU REGARD DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PRÉSENTÉS DANS LA
CONVENTION DE PERFORMANCE ET D'IMPUTABILITÉ

Cibles	Indicateurs	Résultats
Consacrer au moins 2 % des heures productives à la formation et au perfectionnement	Proportion des heures productives (formation et perfectionnement)	1,3 %
Accroître de 5 % les revenus au 31 mars 2005	Pourcentage d'accroissement des revenus	-1,4 %
Traiter 80 % des actes statutaires, selon les catégories, dans un délai égal ou inférieur aux délais suivants : • 150 jours civils pour la construction ou la modification de structure d'un barrage • 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage • 8 jours civils pour la modification des plans et devis	Taux de respect des délais de traitement des actes statutaires	83,8 %

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2004-2005

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la planification stratégique		
Objectif	Indicateur	Résultat
Avoir terminé, avant le 31 janvier 2005, le plan stratégique 2005-2008	État d'avancement	Non réalisé

ANNEXE 2 (suite)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2004-2005 (SUITE)

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la gestion des barrages publics				
Objectif	Indicateur	Résultat		
Avoir transmis au Conseil du trésor, avant le 15 septembre 2004, des recommandations quant à la modernisation de la gestion des barrages publics non essentiels à la mission de l'État	État d'avancement	Réalisation : Évaluation des diverses pistes de solution possibles et de leurs impacts complétée	Échéance 2004-09-15	Date de réalisation 2004-07-23

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les zones inondables				
Objectifs	Indicateurs	Résultats		
Avoir terminé, avant le 15 décembre 2004, un bilan de la situation et des besoins en matière de connaissance sur les zones inondables	État d'avancement	Réalisations : 1. Rapport du Comité inter-ministériel MSP-MDDEP sur la définition des rôles respectifs du MDDEP et du MSP lors d'inondations 2. Définition d'activités à mettre en priorité en matière de détermination de zones inondables 3. Rapport soumis au Comité de direction	Échéance 2004-04-07 2004-07-14 2004-12-15	Date de réalisation 2004-04-07 2004-07-14 Non réalisé
Avoir terminé, avant le 31 mars 2005, la détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de 31 tronçons de rivières du PDCC	Nombre de rapports produits	Terminer les 31 rapports et transmission à la Direction des communications pour impression	2005-03-31	2005-03-31

ANNEXE 2 (suite)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2004-2005 (SUITE)

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les zones inondables (suite)				
Objectifs	Indicateurs	Résultats		
Avoir terminé, avant le 31 mars 2005, la révision des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans des rivières des Mille Îles et des Prairies	État d'avancement	Réalisations:	Échéance	Date de réalisation
		Rivière des Mille Îles		
		1.1. Dépôt des résultats	2004-11-30	2004-11-24
		Rivière des Prairies		
		2.1. Terminer l'hydrologie	2005-01-28	2005-01-28
		2.2. Terminer la modélisation hydraulique	2005-02-28	Non réalisé
		2.3. Terminer le calcul des cotes et les profils en long	2005-03-31	Non réalisé
		2.4. Dépôt des résultats	2005-03-31	Non réalisé
Avoir transmis au ministère de la Sécurité publique, avant le 15 décembre 2004, une proposition de services en matière de zones inondables, d'inondations et d'expertise hydrologique	État d'avancement	Transmission de la proposition au MSP	2004-12-15	2005-01-13

Défi : Poursuivre le développement organisationnel du Centre – les communications		
Objectif	Indicateur	Résultat
Avoir terminé, avant le 30 janvier 2005, en collaboration avec la Direction des communications du Ministère, un cadre d'intervention en matière de communication	État d'avancement	Réalisé en partie

ANNEXE 2 (suite)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2004-2005 (SUITE)

Défi: Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la réponse aux situations d'urgence

Objectifs	Indicateurs	Résultats		
		Réalisations:	Échéance	Date de réalisation
Avoir mis en place, avant le 31 mars 2005, un processus organisationnel de réponse aux situations d'urgence	État d'avancement	1. Dépôt du rapport d'étape du groupe de travail – phase 2	2004-12-22	2005-03-31
		2. Mise en place d'un processus et présentation au CEHQ	2005-03-31	Réalisé en partie
Avoir aménagé, avant le 31 mars 2005, un local de coordination des mesures d'urgence	État d'avancement	Modification du local et installation du matériel et des cartes géographiques	2005-03-31	2005-03-31

Défi: Poursuivre le développement organisationnel du Centre – la structure organisationnelle

Objectif	Indicateur	Résultat		
		Réalisation:	Échéance	Date de réalisation
Avoir implanté, au 15 mai 2004, une nouvelle structure administrative	État d'avancement	Implantation de la nouvelle structure	2004-05-15	2004-05-10

Défi: Poursuivre l'amélioration de la performance – maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire du personnel

Objectif	Indicateur	Résultat		
		Réalisation:	Échéance	Date de réalisation
Avoir mis en place, avant le 31 mars 2005, un mécanisme de suivi des objectifs de formation de chacune des directions	État d'avancement	Implantation d'un mécanisme de suivi dans chaque direction	2005-03-31	2005-03-31

ANNEXE 2 (suite)

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2004-2005 (SUITE)

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – fournir à la clientèle du Centre une expertise et des services de grande qualité				
Objectifs	Indicateurs	Résultats		
Avoir effectué, avant le 15 décembre 2004, une première mesure de la satisfaction auprès de la clientèle externe du CEHQ	État d'avancement	Réalisations :	Échéance	Date de réalisation
		1. Préparation d'un devis pour appel d'offres	2004-10-29	2005-03-28
		2. Mesure de la satisfaction par sondage	2004-12-15	Réalisé en partie
Avoir établi, avant le 31 mars 2005, des objectifs spécifiques de satisfaction de la clientèle	État d'avancement	Non réalisé		

Défi : Poursuivre l'amélioration de la performance – fournir à la clientèle du Centre une expertise et des services de grande qualité (suite)		
Objectifs	Indicateurs	Résultats
Avoir implanté sur une base expérimentale, avant le 30 novembre 2004, un logiciel de suivi et de gestion du temps à la Direction de la sécurité des barrages et à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État pour le suivi des ententes de service	État d'avancement	Réalisé en partie
Avoir effectué, avant le 30 janvier 2005, une évaluation de la faisabilité et de l'opportunité d'implanter dans toutes les directions le logiciel de suivi et de gestion du temps expérimenté	État d'avancement	Non réalisé

ANNEXE 2 (suite)

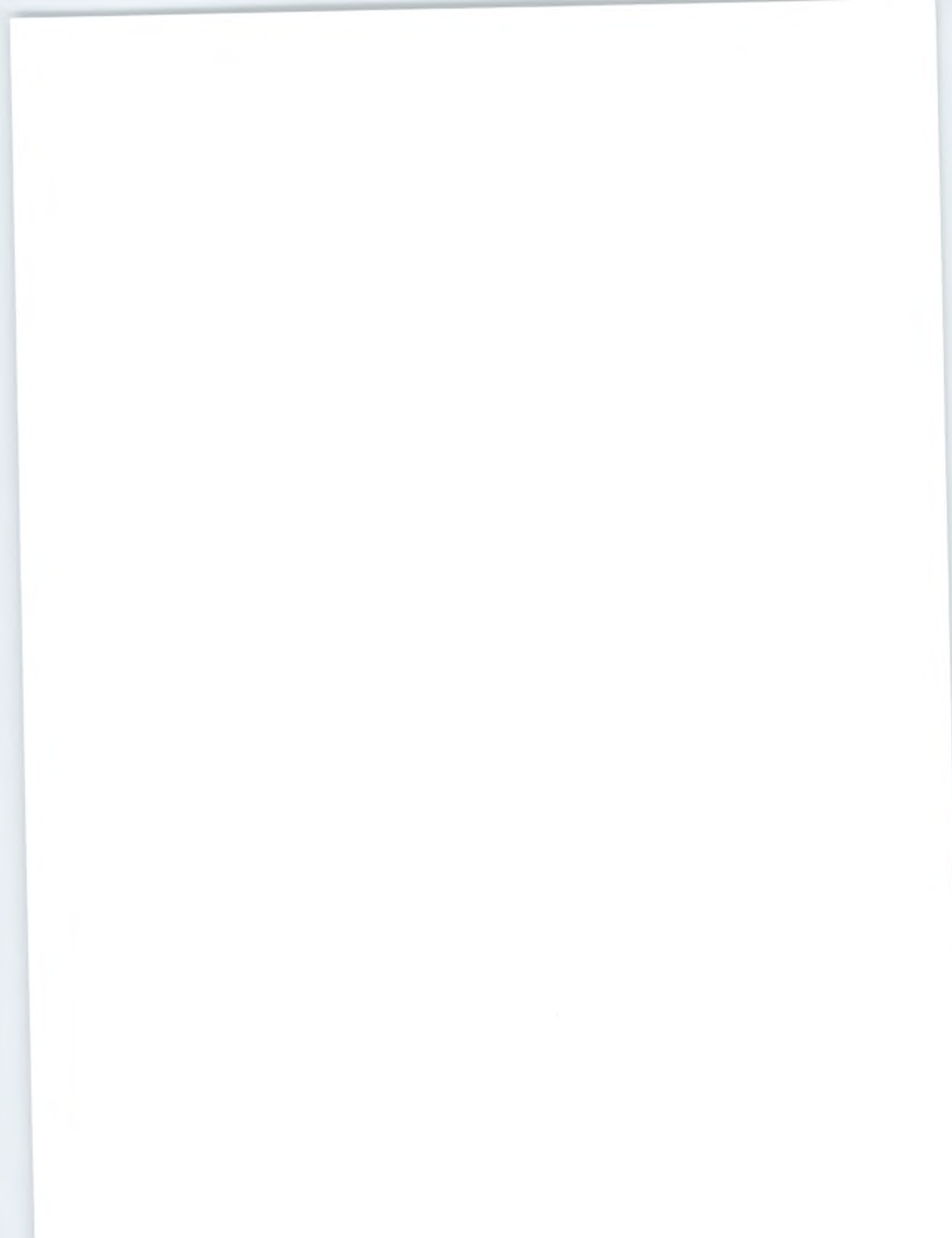
RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS LIÉS AUX DÉFIS 2004-2005 (SUITE)

Défi: Poursuivre l'amélioration de la performance – accroître la marge de manœuvre budgétaire du Centre

Objectifs	Indicateurs	Résultats
Avoir assuré, au 31 mars 2005, l'autofinancement à 100 % des activités de la Direction de la sécurité des barrages	Taux d'autofinancement	105 %
Avoir assuré, au 31 mars 2005, le financement à 100 % des activités de détermination des zones inondables par les revenus autonomes du Centre	Taux de financement	100 %

Défi: Mener à terme les dossiers prioritaires et stratégiques

Objectifs	Indicateurs	Résultats		
Avoir terminé, au 31 mars 2005, la réhabilitation de 47 stations hydrométriques contaminées au mercure	Nombre de stations réhabilitées	Décontamination de 51 stations hydrométriques contaminées au mercure complétée		
Avoir soumis à l'approbation des autorités gouvernementales, avant le 30 janvier 2005, un projet de loi spéciale sur la délimitation du domaine hydrique de l'État et la gestion de la plaine inondable du Haut-Richelieu	État d'avancement	Réalisations:	Échéance	Date de réalisation
		1. Réaliser l'édition de la carte délimitant le domaine hydrique de l'État	2004-11-30	2004-12-15
		2. Réaliser l'édition de la carte délimitant les milieux humides d'intérêt pour la conservation	2004-11-30	2004-12-15
		3. Rédiger une version technique du projet de loi	2004-11-24	2004-12-17



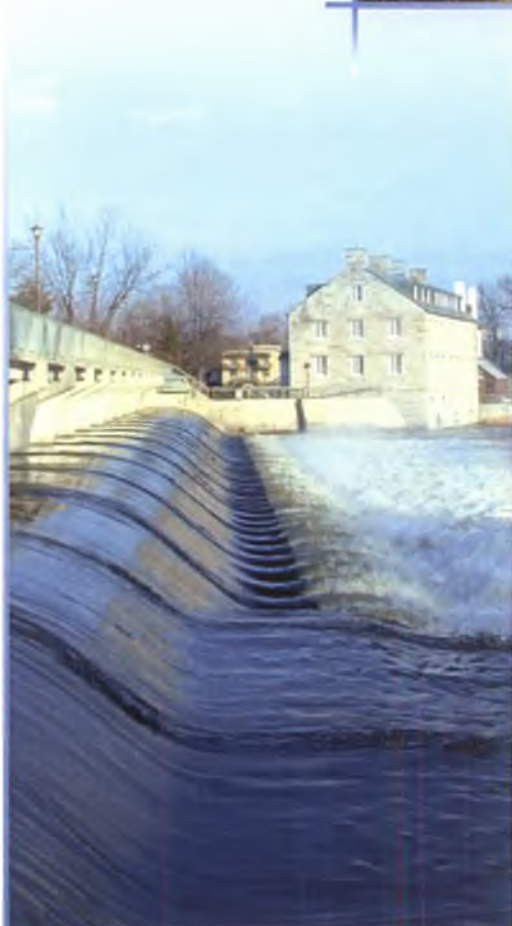


Photo: Denis Chabot, © Le Québec en images, CCNDQ

Pour des renseignements généraux, contactez
le Centre d'information du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs.

Centre d'information

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone:

Québec (appel local): (418) 521-3830

Ailleurs au Québec: 1 800 561-1616

Télécopieur: (418) 646-5974

Courriel: info@mddep.gouv.qc.ca

Internet: www.mddep.gouv.qc.ca

Photos: Centre d'expertise hydrique du Québec

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ISBN 2-550-45695-5

Envirodoq: ENV/2002/0300/2004-05

6477-05-10

**Centre d'expertise
hydrique**

Québec

